



Conseil Communautaire du 12 juillet 2023

Délibération n°2023-91

Thème : Social

Objet : Présentation du rapport annuel des Pompes Funèbres Intercommunales du Briançonnais

Pôle : Cohésion Sociale et Territoriale

**Thème :
Social**

**Objet :
Présentation du rapport
annuel des Pompes
Funèbres
Intercommunales du
Briançonnais**

**Pôle :
Cohésion Sociale et
Territoriale**

Nombre de conseillers
En exercice : 36
Présents : 22

Nombre de pouvoirs :
10

Le 12 juillet 2023 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 5 juillet 2023 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Catherine VALDENNAIRE, Eric PEYTHIEU, Claire BARNÉOUD, Richard NUSSBAUM, Christian JULLIEN, Jean-Marc CHIAPPONI, Elisa FAURE, Patrick MICHEL, Thomas SCHWARZ, Francine DAERDEN, Jean-Franck VIOUJAS, Jean-Pierre PIC, Jean-Marie REY, Muriel PAYAN, Claudine CHRETIEN, Vincent FAUBERT, Catherine BLANCHARD, Marine MICHEL, Emeric SALLE, Gilles PERLI, Olivier FONS.

Étaient représentés :

Emilie DESMOULINS-GENOUX ayant donné pouvoir à Elisa FAURE
Annie ASTIER-CONVERSEY ayant donné pouvoir à Marine MICHEL
André MARTIN ayant donné pouvoir à Richard NUSSBAUM
Michèle SKRIPNIKOFF ayant donné pouvoir à Claire BARNÉOUD
Maryse XAUSA FRANÇOIS ayant donné pouvoir à Catherine VALDENNAIRE
Guy HERMITTE ayant donné pouvoir à Arnaud MURGIA
Pierre LEROY ayant donné pouvoir à Claudine CHRETIEN
Corinne CHANFRAY ayant donné pouvoir à Jean-Marie REY
Nicolas GALLIANO ayant donné pouvoir à Catherine BLANCHARD
Thierry AIMARD ayant donné pouvoir à Vincent FAUBERT

Absents :

Gabriel LEON, Sébastien FINE, Jean-Pierre MASSON, Patricia ARNAUD.

Secrétaire de séance :

Marine MICHEL

Rapporteur : Jean-Pierre PIC

Monsieur le Vice-Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R. 2221-49 à 2221-52 portant sur les comptes de fin d'exercice de la régie, de l'information à la collectivité de rattachement dans un délai de 2 mois à compter de la délibération du conseil d'administration et l'annexe du rapport du directeur ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2224-17-1 qui prévoit que le Président de l'Établissement public de coopération intercommunale présente à l'assemblée délibérante un rapport annuel d'activité ;
- VU la décision préfectorale n°05-2022-12-19-00001 du 19 décembre 2022 arrêtant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, notamment en matière d'étude, de création et gestion du Centre funéraire intercommunal ;
- VU l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 27 juin 2023 ;
- VU l'avis favorable du Bureau Exécutif du 29 juin 2023 ;
- VU l'avis favorable de la Commission cohésion sociale et territoriale du 4 juillet 2023 ;

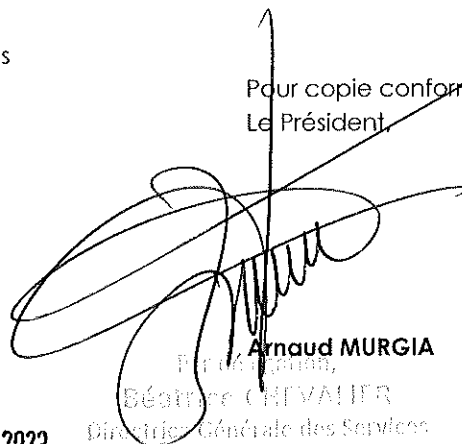
CONSIDÉRANT le Rapport annuel 2022 de la régie autonome des Pompes Funèbres Intercommunales du Briançonnais, annexé à la présente ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Prend acte du rapport annuel 2022 de la régie autonome des Pompes Funèbres Intercommunales du Briançonnais, annexé à la présente ;
- Précise que le rapport et l'avis du conseil communautaire seront mis à disposition du public, dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur le site internet de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits

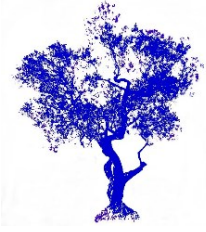
Pour copie conforme
Le Président,


Arnaud MURGIA
Président



Date de publication : 21 JUIL. 2023
Date de Transmission en Préfecture : 21 JUIL. 2023

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.



RAPPORT D'ACTIVITE :
POMPES FUNÈBRES INTERCOMMUNALES
DU BRIANÇONNAIS

Janvier 2022 – Décembre 2022



Table des Matières

Introduction	3
2. Missions	4
3. Direction	7
a- Conseil d'administration.....	7
b- Personnel	8
c- Rapport d'activité 2022.....	9
d- Décisions les plus significatives de l'année 2022	10
3. Organisation	10
a- Fonctionnement et Travaux	10
b- Années 2013 à 2022	11
Conclusion	13
a- Abaisser Prix de revient	13
b- Accroissement de la productivité	13
c- Donner plus de satisfactions aux usagers	13
d- Maintenir l'exploitation de la régie au niveau technique	14
e- Compte rendu Technique et financier	14
f- Programme d'investissement	14
Annexe	15

INTRODUCTION

Le Centre Funéraire est situé avenue Adrien Daurelle, juste au-dessous de l'hôpital, à proximité des maisons de soins et a été ouvert le 1^{er} janvier 2000.

Il est au cœur d'un quartier en expansion et architecturalement bien intégré dans l'environnement urbain.

Après quelques difficultés d'intégration, tout au début de sa construction, il est à présent bien implanté dans le secteur et les relations sont excellentes avec le voisinage. Sa création a été appréciée par la population qui peut profiter, grâce à lui, d'un accueil qui manquait cruellement aux structures précédemment existantes.

Le bâtiment se scinde en deux parties qui se doivent d'être distinctes conformément à la législation funéraire :

➤ Le centre funéraire :

Lieu de réception et de conservation des corps des personnes décédées qui sont transportées des lieux de décès soit par nos soins, soit par tout opérateur funéraire habilité qui en fait la demande. Il est composé d'une salle d'attente, de salles de conservation des corps et d'un laboratoire ou salle de préparation des corps qui peut être utilisé pour les toilettes mortuaires, l'habillage ainsi que les toilettes confessionnelles des défunts. Dans la partie salon funéraire, nous avons mis en place des serrures électroniques offrant ainsi la possibilité aux familles qui le souhaitent de pouvoir visiter leurs défunts en dehors des heures d'ouverture du Centre Funéraire et les veiller pour celles qui le désirent. L'accès se fait au moyen d'une carte magnétique programmée en fonction des horaires des obsèques des défunts.

➤ Les PFIB :

Lieu de réception des familles pour l'organisation et la préparation des obsèques. Il est composé de bureaux d'accueil des familles, ainsi que d'une salle de présentation des cercueils et accessoires (capitons, poignées, croix, emblèmes civils ou religieux, urnes, croix ou stèles de remarque...), de compositions florales et d'articles funéraires.



Ces deux parties doivent avoir une entrée indépendante l'une de l'autre, ainsi que les lignes téléphoniques, avec numéros d'appels différents. Le public ne peut pas communiquer d'une section à l'autre. Cela serait contraire à la réglementation funéraire. Certains de nos collègues ont été attaqués par des entreprises concurrentes et ont été contraints d'effectuer des modifications.

Les Pompes Funèbres Intercommunales gèrent les deux structures dont la comptabilité est commune, mais le fonctionnement indépendant. C'est un fonctionnement en régie autonome avec personnalité morale, c'est-à-dire avec un Conseil d'Administration et autonomie financière. Ce sont les recettes d'exploitation qui génèrent les fonds de fonctionnement et d'investissement.

La décision de l'évolution de la régie municipale en régie intercommunale, ainsi que la construction du Centre Funéraire Intercommunal, a été la conséquence de la loi du 10 janvier 1993, qui permettait l'ouverture à la concurrence dans le domaine funéraire et qui mettait fin à années de monopole. Cette loi a été applicable dans un délai de trois ans pour les établissements et entreprises privés et dans un délai de cinq ans pour les régies municipales, intercommunales et établissements publics. L'échéance pour le monopole de la régie municipale arrivait à la date du 10 janvier 1998.

A partir de cette date, la régie devenait un opérateur funéraire comme un autre, ce qui a amené des opérateurs funéraires à s'installer dans le Briançonnais. Nous avons été confrontés à la nécessité de construire un Centre Funéraire rapidement et la décision a été prise de transformer la régie municipale en une régie Intercommunale.

Notre compétence se limite aux activités funéraires, et depuis le 10 janvier 1998, les opérateurs funéraires publics ne sont plus autorisés à gérer les cimetières, ni accepter les déclarations de décès, cela reste du pouvoir de Police du Maire de chaque commune.

1. MISSIONS

À l'origine le Centre Funéraire avait été prévu pour la commune de Briançon, au fil des études, il est apparu clairement que c'était un projet correspondant aux objectifs d'une Communauté de Communes, ce qui a été réalisé. Notre champ d'action s'étend donc sur le territoire des 13 communes appartenant à la Communauté de Communes du Briançonnais et, lorsque nous sommes contactés par des communes environnantes, dans le Queyras, l'Argentiérois, la Vallouise, la vallée de Freissinières, etc... (Environ 25 communes : Aiguilles, Arvieux, Champcella, Embrun, Eygliers, Freissinières, Guillestre, La Batie-des-Vigneaux, La Roche-de-Rame, L'Argentière-la-Bessée, Les Vigneaux, Montdauphin, Pallons, Pelvoux, Prelles, Puy-Saint-Vincent, Queyrières, Réotier, Saint-Clément-sur-

Durance, Saint-Crépin, Sainte-Marguerite, Saint-Martin-de-Queyrères, Vallouise, Vars, Villar Meyer,...)

AR, Prefecture
005-240500439-20230712-2023_91-DE
Reçu le 21/07/2023



Zones d'interventions des Pompes Funèbres Intercommunales du Briançonnais

Nous pouvons gérer l'organisation d'obsèques sur l'ensemble du territoire et assumer également le transport de corps et l'organisation des funérailles à l'échelon international. A cet égard et afin de continuer à proposer un service de qualité aux familles, un nouveau corbillard a été commandé l'année précédente. Cependant, dû à des retards de livraison en 2022, la réception a eu lieu cette année.



Nous nous efforçons de respecter au maximum l'éthique du Service Funéraire Public en maintenant un service de proximité, en étant à l'écoute des familles, en les soulageant au maximum de la lourdeur et des contraintes administratives et en maintenant le coût de nos prestations au plus bas possible des tarifs.

Une salle de présentation des cercueils permet aux familles de faire leur choix parmi les nombreux modèles exposés. Nous mettons à leur disposition un éventail important d'articles funéraires et de compositions florales.



La tendance actuelle veut que les personnes organisent elles-mêmes leurs obsèques, avant leur décès. À cet effet, nous avons mis en place un choix de contrats obsèques que nous leur proposons grâce au prestataire en assurance MUTAC.



MUTAC est la mutuelle de l'association crématisse.

La législation ne permet plus aux opérateurs funéraires de proposer des contrats obsèques directement. Les opérateurs funéraires deviennent par ce fait courtier d'assurance et doivent avoir suivi la formation réglementaire afin d'être inscrit à l'ORIAS.

Par ailleurs, les formations destinées aux agents des Pompes Funèbres, qui étaient initialement réglementaires et habilitantes, font aujourd'hui l'objet d'une formation plus encadrée avec en fin de celles-ci, un diplôme pour chaque spécialité. Ceci afin d'offrir un meilleur service aux familles en deuil.














La prochaine session aura lieu cet automne à laquelle participera les agents entrés dans l'entreprise cette année.

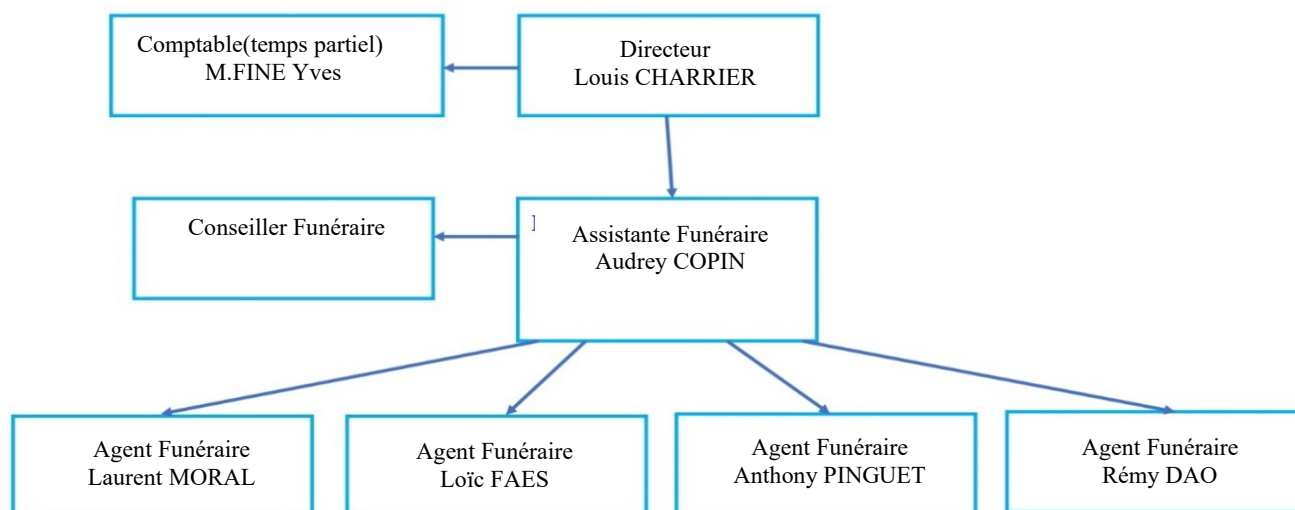
2. DIRECTION

a-Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration est composé de 13 membres, dont un Président, représentant les communes. Il assure la surveillance et la bonne marche de la régie des Pompes Funèbres qui est dirigée par un directeur nommé par le Président.

Composition des membres du Conseil d'Administration :

-  Mr DELBANO Jean-Michel, La Salle-les-Alpes, Président
-  Mme VALDENNAIRE Catherine, Briançon, Vice-Présidente
-  Mr MASSON Jean-Pierre, Villar-Saint-Pancrace, 2^{ème} Vice-Président
-  Mr MURGIA Arnaud, Briançon, Président C.C.B
-  Mr AIMARD Thierry, Val-des-Prés
-  Mr CHIAPPONI Jean-Marc, Briançon
-  Mr FAUBERT Vincent, Puy-Saint-Pierre
-  Mr FONS Olivier, Villar d'Arène
-  Mr GALLIANO Nicolas, Saint-Chaffrey
-  Mr MICHEL René, Briançon
-  Mr PIC Jean-Pierre, La Grave
-  Mr POUCHOT-ROUGE-BLANC Georges, Névache
-  Mr REY Daniel, Cervières

b- Personnel :**Organigramme PFIB.**

Nous rencontrons toujours des difficultés à recruter des personnes responsables en mesure de s'investir dans leurs missions et à fidéliser le personnel technique.

Nous rencontrons également des difficultés à recruter des conseillers funéraires aptes à remplacer exceptionnellement les agents.

- Mouvements de personnels – Année 2022 :

GIANETTA Patrice

DEPART RETRAITE
31/12/2022

Nom Prénom

Date d'entrée

Date de sortie

NAOUIR Bourhane

08/06/2022

31/08/2022

CORNIER Benoit

03/11/2016

31/12/2022

BORNERO-FARGES Come

16/11/2022

28/02/2023

LAPLAE Brandon

12/10/2020

11/11/2022

c- Rapport d'activité 2022





DEPENSES			RECETTES		
Nature	BP 2023	CA 2022	Nature	BP 2023	CA 2022
FONCTIONNEMENT					
Charges à caractère général Achat de cercueils et accessoires funéraires Locations immobilières Impôt Sociétés Factures pour tiers Assurances	520588	393758	Produits de gestion courante	600000	883387
Impôts et taxes	60000	30089	Autres Produits de Gestion courante		2461
Charges de Personnel	418600	330488	Produits Financiers	1000	
Dotation aux amortissements	51000	35794	Produits exceptionnels		22737
Charges de Gestion courante	36500	2	Atténuation de Charges		500
Charges exceptionnelles	6600		/		
Dépenses imprévues			Mandats annulés		
Virement à la section investissement	710000		Excédent antérieur reporté		
TOTAL	1803288	790671	/	601000	909085
INVESTISSEMENT					
Déficit investissement reporté			/		
Terrains			Virement de fonctionnement		
Immobilisations incorporelles	2000		/		
Construction Bâtiment	600000		Emprunt		
Installations spécifiques	20000		Amortissements Immobilisations corporelles	44000	28894
Matériel de transport	100000		/		
Matériel de bureau et informatique	21504	4701	Divers Réserve		
Mobilier	15000		/		
Installations générales	13000		Excédent antérieur reporté		

Emprunts et dettes Assimilés				AR Prefecture		
TOTAL	771504	4701		005-240500439-20230712-2023_91-DE Reçu le 21/07/2023	754000	28894

Résultats de clôture

Excédent d'exploitation	1 202 288 euros
Excédent d'investissement	17 504 euros
Résultat d'exécution	1 219 792 euros

d- Décisions les plus significatives de l'année 2022 :

-  Approbation du Compte administratif 2022,
-  Approbation du Compte de Gestion 2022,
-  Affectation du résultat 2022,
-  Vote du budget primitif 2023.

3. ORGANISATION

a- Fonctionnement et Travaux

Le fonctionnement d'une régie est soumis aux règles d'un établissement public, mais est un service à vocation commerciale. Les profits ne sont pas notre préoccupation principale. Cependant pour assurer la pérennisation de l'entreprise, nous devons impérativement avoir une gestion rigoureuse et dégager un bilan positif.

Nous effectuons régulièrement des travaux d'entretien et de rénovation dans le Centre Funéraire afin d'offrir aux familles un cadre apaisant. Pour l'année 2022, le centre et les salons de présentations ont été repeint. Les climatiseurs ont été changés afin de garantir une meilleure gestion des températures pour la conservation des défunts.

La mise en place d'une procédure d'accès aux salons funéraires extrêmement souple donne toute satisfaction aux familles. Aussi, une demande croissante pour ces derniers ne nous permet plus actuellement de satisfaire pleinement aux souhaits des familles.

D'autre part un livret à destination des familles a été élaboré afin de les accompagner dans leurs démarches administratives à la suite du décès de leur proche. Pour rappel, ce livret permet aux familles de connaître les formalités à accomplir après les obsèques dans les huit jours, dans le mois et les six mois après les décès (ce sont les trois périodes importantes).

On y trouve également les renseignements concernant les modèles type de courrier à adresser selon les cas et les besoins. Ce livret trouve toute son utilité auprès des familles. Afin de faciliter encore les démarches pour ces dernières, nous avons élaboré des versions dématérialisées de ses modèles de courriers, transmissibles aux familles par mail sur simple demande de leurs parts.

• Prestations (Tableau 2013-2022 ci-dessous) :

- Nombre d'inhumations prises en charge et répartition en %

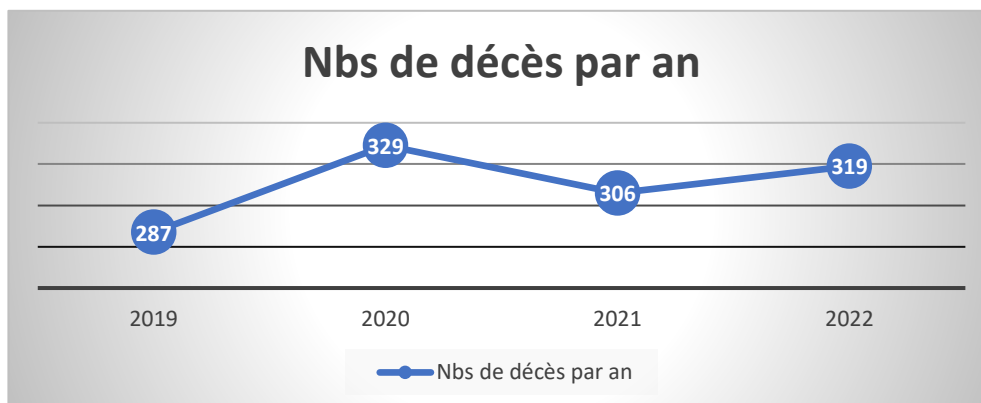
‣ Sur le périmètre de la CCB = soit 50 %

‣ Hors de la CCB = soit 50 %

‣ Total année 2022 = 164 inhumations 135 Crémation et 9 Exhumations

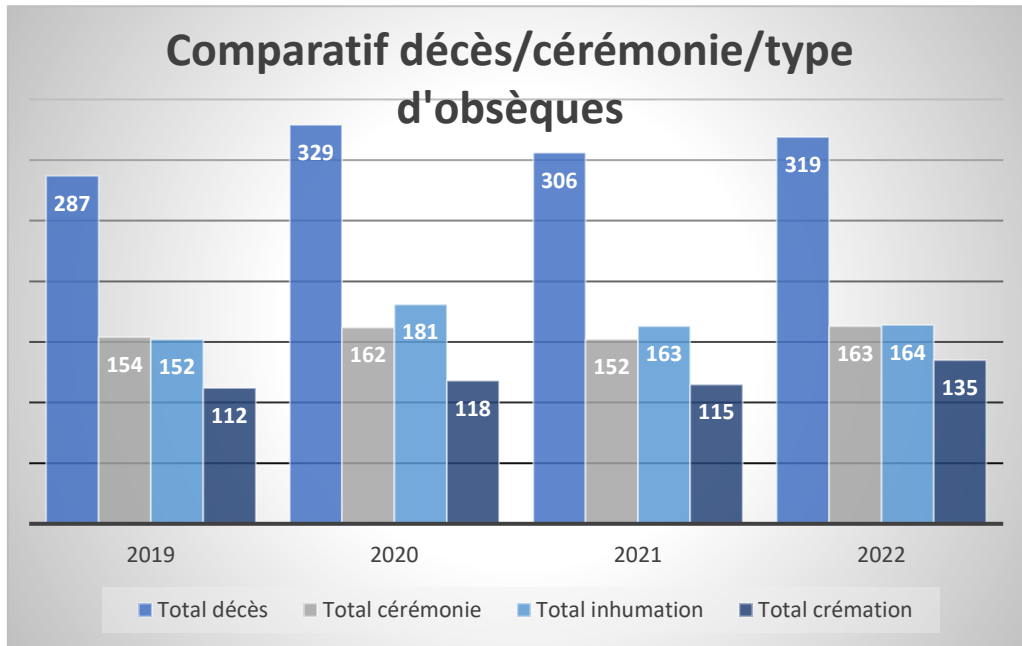
b- Années 2013 à 2022

Années	Décès pris en charges dans les communes			Dont décès dans les établissements de soins			Mises en bière effectuées			Cérémonies et recueils	Crémations			Inhumations			Exhumations		
	CCB	Hors CCB	Total	CCB	Hors CCB	Total	CCB	Hors CCB	Total		GAP	Autres	Total	CCB	Hors CCB	Total	CCB	Hors CCB	Total
2013	236	61	297	201	2	203	238	2	240	171	69	12	81	107	65	172	19	11	30
2014	205	67	272	172	4	176	227	4	231	156	84	7	91	103	60	163	35	8	43
2015	231	60	291	191	3	194	265	4	269	153	90	5	95	106	60	166	37	16	53
2016	232	61	293	200	7	207	262	3	265	155	110	4	114	91	50	141	10	4	14
2017	211	54	265	179	2	181	231	2	233	139	86	2	88	87	49	136	14	1	15
2018	215	67	282	185	6	191	231	1	232	144	86	4	90	103	50	153	19	0	19
2019	159	128	287	176	19	195	261	2	263	154	109	3	112	93	59	152	18	2	20
2020	262	67	329	225	11	236	284	3	287	162	113	5	118	111	70	181	7	3	10
2021	241	65	306	206	13	219	263	4	267	152	102	13	115	109	54	163	13	2	15
2022	258	61	319	218	6	223	272	4	276	163	130	5	135	82	82	164	7	2	9



On remarque que ces 3 dernières années le nombre de décès a énormément progressé dû à la pandémie de la COVID-19, ce qui a entraîné une surcharge de travail physique et moral pour nos employés.

AR Prefecture
 005-240500439-20230712-2023_91-DE
 2023



On constate sur ces dernières années que le nombre de cérémonies et le nombre d'inhumations sont presque égaux et relativement stables. Il apparaît également que le nombre de crémations est en constante augmentation, sans augmentation du nombre de cérémonies.

Cela laisse apparaître le manque flagrant d'un espace dédié aux cérémonies (notamment laïques) au sein du centre funéraire, pour les familles souhaitant faire une crémation.

CONCLUSION

Malgré la situation géographique et la qualité des locaux, ceux-ci restent toujours étroits, notamment face à l'accroissement d'activités de la période COVID-19. Ce constat conforte la nécessité de construire de nouveaux salons de présentation afin de pouvoir pleinement accompagner les familles.

Par ailleurs, avec la modification des mentalités et l'augmentation du taux de crémations, les familles, qui ne souhaitent pas de cérémonies religieuses avant un départ pour la crémation, n'ont pas de salle de recueillement au Centre Funéraire et nous nous trouvons un peu démunis, n'ayant rien à leur proposer.

Il apparaît ainsi pertinent d'envisager la construction d'une salle de cérémonie dite "salle des hommages".

a- Abaisser Prix de revient

Nous effectuons une mise en concurrence entre plusieurs fournisseurs chaque année pour les fournitures et plus particulièrement les cercueils, capitons, plaques et transports funéraires.

b- Accroissement de la productivité

Sur une grande partie de notre activité l'accroissement dépend du nombre de décès que nous avons à gérer.

L'autre possibilité est lorsque nous effectuons des exhumations.

Nous essayons de les regrouper pour que l'on effectue ces exhumations à l'aide de la mini-pelle lorsque cela est possible et ce qui limite le nombre de déplacement.

c- Donner plus de satisfactions aux usagers

Le personnel suit régulièrement des formations pour satisfaire au mieux les familles endeuillées

Cette année quatre de nos agents partent au mois de septembre suivre une formation d'agents techniques et de conseiller funéraire.

Nous espérons arriver à trouver une solution pour l'agrandissement du centre funéraire et plus particulièrement la construction d'une salle d'hommage pour que les familles qui ne

souhaitent pas passer dans un lieu de culte puissent faire un hommage de leur choix à leurs défunts.

Cette possibilité est de nos jours devenue indispensable.

AR Prefecture
005-240500439-20230712-2023_91-DE
Reçu le 21/07/2023

d- Maintenir l'exploitation de la régie au niveau technique

La construction d'une salle d'hommage devra comporter un écran ainsi qu'un système sonore.

Des locaux avec des garages équipé d'une station de lavage pour ce genre d'entretien pour les véhicules car les conditions en hiver sont compliquées.

Un lieu de stockage des cercueils au centre funéraire pour éviter les déplacements car actuellement ce stockage s'effectue à 2 Km du centre et au bord de la nationale ce qui est dangereux pour le personnel.

e- Compte rendu Technique et financier

Le compte rendu financier figurant en page 9.

Pour l'année 2022 la recette d'exploitation pour un montant de 22737 € correspond à un remboursement d'impôt sur les sociétés.

La recette de 2461 € correspond aux commissions des contrats obsèques MUTAC.

Les tarifs pratiqués sont très inférieurs à la concurrence.

Ils sont décidés par le conseil d'administration des Pompes funèbres et n'ont pas été modifiés depuis l'année 2018

f- Programme d'investissement

La livraison d'un nouveau véhicule de cérémonie et de transport est prévue début d'année 2023.

L'achat d'un nouveau véhicule de fonction est prévu pour l'année 2023, car le véhicule actuel à 203000 Km et 13 ans.

Sa remise en état aurait nécessité d'importantes et très onéreuses réparations.

L'achat de deux catafalques est prévu pour mai 2023 car les anciens étaient assez usagés (plus de 20 ans).

Une réunion du conseil d'administration doit avoir lieu pour examiner les différents projets, et plus particulièrement l'agrandissement ou le déplacement du centre, ainsi qu'une révision des tarifs due aux différentes augmentations subies au cours de ces deux dernières années.

Annexes

AR Prefecture

005-240500439-20230712-2023_91-DE
Recu le 21/07/2023

Immobilisations - Année 2022

211100

Désignations	Fournisseurs	Date achat	Montant	Taux	Jours	A. exercice	A. Antérieur	A. Cumulé
Terrain	CCB	28/11/2018	150 500.00	0	0	0.00	0.00	0.00
TOTAL			150 500.00			0.00	0.00	0.00

213100

Désignations	Fournisseurs	Date achat	Montant	Taux	Jours	A. exercice	A. Antérieur	A. Cumulé
Bâtiment CF + PF	CCB	28/11/2018	253 802.89	5	360	12 690.14	39 198.43	51 888.57
Honoraires architecte	Sarl ROVAGNA	31/12/2019	14 355.00	5	360	717.75	1 435.50	2 153.25
TOTAL			268 157.89			13 407.89	40 633.93	54 041.82

205000

Désignations	Fournisseurs	Date achat	Montant	Taux	Jours	A. exercice	A. Antérieur	A. Cumulé
Logiciel Informatique	Carbone 14	31/12/2002	6233.64	100	360	0	6233.64	6233.64
Logiciel Informatique	Carbone 14	31/12/2002	400	100	360	0	400	400.00
Création du site internet	Solocal	23/11/2020	1440	100	360	0.00	1440	1440.00
TOTAL			8 073.64			0.00	8 073.64	8 073.64

215300

Désignations	Fournisseurs	Date achat	Montant	Taux	Jours	A. exercice	A. Antérieur	A. Cumulé
Tables réfrigérées	Dipro	01/01/2000	3 143.12	20	360	0.00	3 143.14	3 143.14
Scie autopsie	Hygécobel	01/06/2000	751.57	20	360	0.00	751.57	751.57
Vidéo Surveillance	Automatic Alarm	13/06/2001	1 164.71	20	360	0.00	1 164.71	1 164.71
Imprimante Ruban	J.V. Distribution	15/01/2001	1227.98	20	360	0.00	1227.98	1227.98
Meuble Labo	E.I.H.F	01/01/2003	1 082.39	20	360	0.00	1 082.39	1 082.39
Digicodes	J.P.G.	31/12/2002	1 808.40	20	360	0.00	1 808.40	1 808.40
Encadrements concessions	PELMAT EST	31/12/2002	2 685.00	20	360	0.00	2 685.00	2 685.00
Meuble Labo	E.I.H.F	16/07/2001	1 486.38	10	360	0.00	1 486.38	1 486.38
Blindages	PELMAT EST	30/06/2003	1 528.40	20	360	0.00	1 528.40	1 528.40
Machine à graver	HYODALL	27/01/2004	4 600.00	20	360	0.00	4 600.00	4 600.00
Cabine Pelle Mécanique	PAYANT MTP	28/01/2004	2 000.00	20	360	0.00	2 000.00	2 000.00
Container à terre	PELMAT EST	29/01/2004	6 100.00	20	360	0.00	6 100.00	6 100.00
Goupe électrogène	Alpes Matériaux Location	10/04/2004	845.30	20	360	0.00	845.30	845.30
Burineur Makita	Alpes Matériaux Location	11/04/2004	997.54	20	360	0.00	997.54	997.54
Achat de serrures	Gérard&Peysson	02/08/2005	1 757.55	20	360	0.00	1 757.55	1 757.55
Programmation serrures	Gérard&Peysson	02/08/2005	1 006.59	20	360	0.00	1 006.59	1 006.59
Achat de tentes	Lovart	20/10/2005	2 520.00	20	360	0.00	2 520.00	2 520.00
Achat de serrures	Gérard&Peysson	06/12/2005	2 944.75	20	360	0.00	2 944.75	2 944.75
Equipement Frigo. Extérieur	FEMA	28/02/2006	2 485.00	20	360	0.00	2 485.00	2 485.00
Chariot Jack	HYODALL	13/04/2007	1 523.33	10	360	0.00	1 523.33	1 523.33
Rampe réfrigérée	HYODALL	13/04/2007	1 064.09	20	360	0.00	1 064.09	1 064.09
Rampe réfrigérée	HYODALL	13/04/2007	1 064.09	20	360	0.00	1 064.09	1 064.09
Blindages	PELMAT EST	31/05/2014	2 376.00	20	360	0.00	2 376.00	2 376.00
Marteau Piqueur	Gérard&Peysson	28/02/2015	1 136.33	20	360	0.00	1 136.33	1 136.33
Chariot élévateur électrique	Frima Concept	21/12/2018	2 161.70	20	360	432.34	1 307.83	1 740.17
Table funéraire réfrigérée	Frima Concept	21/12/2018	1 010.45	20	360	202.09	611.32	813.41
Garniture de table réfrigérée	Frima Concept	21/12/2018	301.60	20	360	60.32	182.47	242.79
Container à terre	PELMAT EST	31/01/2020	12 000.00	20	360	2 400.00	4 600.00	7 000.00
Laveuse pour sols	Comac	30/11/2020	1 759.00	20	360	351.80	382.09	733.89
Blindages	PELMAT EST	20/12/2021	3 840.00	20	360	768.00	21.33	789.33
TOTAL			64 531.27			4 214.55	54 403.58	58 618.13

AR Prefecture

218100

005-240500439-20230712-2023_91-DE

Désignations	Fournisseurs	Date achat	Montant	Taux	Jours	A. exercice	A. Antérieur	A. Cumulé
Installation d'arrosage	Jardivert	31/10/2001	686.02	20	360	0.00	686.02	686.02
TOTAL			686.02			0.00	686.02	686.02

218200

Désignations	Fournisseurs	Date achat	Montant	Taux	Jours	A. exercice	A. Antérieur	A. Cumulé
Remorque	BPA	08/12/2000	1 147.19	20	360	0.00	1 147.19	1 147.19
Véhicule réfrigéré	Ville de Briançon	01/01/2001	13 659.43	20	360	0.00	13 659.43	13 659.43
Rampe réfrigérée	Ville de Briançon	01/01/2001	228.67	20	360	0.00	228.67	228.67
Chariot élévateur	Ville de Briançon	01/01/2001	457.35	20	360	0.00	457.35	457.35
Coffre fort	Ville de Briançon	01/01/2001	1 051.90	20	360	0.00	1 051.90	1 051.90
Pelle mécanique	PFI La Tronche	31/12/2002	11 434.00	20	360	0.00	11 434.00	11 434.00
Aménagements Pelle	LAHO Equipements	31/12/2002	3 608.61	20	360	0.00	3 608.61	3 608.61
Remorque Pelle	LAHO Equipements	11/02/2003	2 892.29	20	360	0.00	2 892.29	2 892.29
Fraise à neige	Comalp	01/01/2006	3 093.65	20	360	0.00	3 093.65	3 093.65
Laguna Renault	Renault Gap	24/08/2010	27245.5	20	360	0.00	27245.5	27245.5
Ford Transit	Garage Silvestre	26/12/2012	16 616.00	20	360	0.00	16 616.00	16 616.00
Fiat Ducato	Garage Pedinelli	13/03/2014	15 961.56	20	360	0.00	15 961.56	15 961.56
Renault VASP PASSY	Lixxbail	17/02/2016	392.08	33.33	360	0.00	392.08	392.08
Renault Traffic Passy Mixte	Sanicar	17/11/2020	44 500.00	20	360	8 900.00	9 987.78	18 887.78
TOTAL			142 288.23			8 900.00	107 776.01	116 676.01

218300

Désignations	Fournisseurs	Date achat	Montant	Taux	Jours	A. exercice	A. Antérieur	A. Cumulé
Logiciel Compta	Magnus	01/01/2000	3 567.31	20	360	0.00	3 567.31	3 567.31
Postes informatique	Multimédial'	16/03/2000	4 986.76	20	360	0.00	4 986.76	4 986.76
Postes informatique	Multimédial'	31/12/2002	2 790.14	20	360	0.00	2 790.14	2 790.14
Imprimante Couleur	Multimédial'	17/07/2003	1 307.85	20	360	0.00	1 307.85	1 307.85
LaserJet Color 4650 DN	Multimédial'	01/09/2004	2 224.71	20	360	0.00	2 224.71	2 224.71
LaserJet Color 4650 DN	Multimédial'	22/09/2004	1 674.75	20	360	0.00	1 674.75	1 674.75
Poste informatique	Multimédial'	12/09/2006	2 258.03	20	360	0.00	2 258.03	2 258.03
Poste Performer PFC D 160	Garnier	30/09/2006	425.50	10	360	0.00	425.50	425.50
Top 1200	Garnier	30/09/2006	54.02	10	360	0.00	54.02	54.02
Caisson 800	Garnier	30/09/2006	329.30	10	360	0.00	329.30	329.30
Armoire 1980X1200	Garnier	30/09/2006	443.26	10	360	0.00	443.26	443.26
Siège Supra ECL	Garnier	30/09/2006	314.50	10	360	0.00	314.50	314.50
Sièges Visiteurs DGM	Garnier	30/09/2006	144.30	10	360	0.00	144.30	144.30
Pied de soutien Performer	Garnier	30/09/2006	140.60	10	360	0.00	140.60	140.60
Vidéo Surveillance	Multimédial'	08/12/2006	2 374.06	20	360	0.00	2 374.06	2 374.06
Armoire 2 P. 1980X1200	Gaillard Meubles	11/04/2007	332.15	10	360	0.00	332.15	332.15
4 Fauteuils Louis Philippe	Gaillard Meubles	11/04/2007	1 473.18	10	360	0.00	1 473.18	1 473.18
Chaise Louis Philippe	Gaillard Meubles	11/04/2007	142.80	10	360	0.00	142.80	142.80
Bureau Plateau bois	Gaillard Meubles	11/04/2007	323.61	10	360	0.00	323.61	323.61
Portable Sony + sacoche	Multimédial'	19/10/2007	1 368.57	20	360	0.00	1 368.57	1 368.57
LaserJet Color 4700 DN	Multimédial'	19/10/2007	2 349.07	20	360	0.00	2 349.07	2 349.07
Ordinateur	Multimédial'	07/08/2009	1 769.58	20	360	0.00	1 769.58	1 769.58
Ordinateur	Multimédial'	07/08/2009	1 164.98	20	360	0.00	1 164.98	1 164.98
Téléviseur 94 cm	Multimédial'	21/01/2010	797.40	20	360	0.00	797.40	797.40
Support TV 94 cm	Multimédial'	21/01/2010	399.00	20	360	0.00	399.00	399.00
LaserJet Color 4525 DN	Multimédial'	09/02/2010	1 515.80	20	360	0.00	1 515.80	1 515.80
Ordinateur Vaio	Multimédial'	12/04/2011	3 009.20	20	360	0.00	3 009.20	3 009.20
Photocopieur Konica C252	B Contact	19/04/2013	3 100.00	20	360	0.00	3 100.00	3 100.00
Ordinateur	Multimédial'	11/06/2017	1 868.29	20	163	169.18	1 699.11	1 868.29
Ordinateur	Multimédial'	12/06/2017	1 473.27	20	163	133.43	1 339.84	1 473.27
Ordinateur	Multimédial'	13/06/2017	1 473.27	20	163	133.43	1 339.84	1 473.27
Photocopieur Toshiba 2010 A	B Contact	21/12/2018	3 500.00	20	360	700.00	2 117.50	2 817.50
HP Color LaserJet M452dn	Multimédial'	01/01/2019	1 291.50	20	360	258.30	774.90	1 033.20
HP Color LaserJet M553x	Multimédial'	25/11/2020	898.33	20	360	179.67	197.64	377.31
HP Color LaserJet M553x	Multimédial'	25/11/2020	898.34	20	360	179.67	197.64	377.31
Téléviseur Philips LCD 43 PU	Multimédial'	29/12/2020	374.17	20	360	74.83	75.25	150.08
Serveur	Multimédial'	02/06/2022	4 196.67	20	208	484.95		484.95
Onduleur	Multimédial'	02/06/2022	505.00	20	208	58.36		58.36
TOTAL			57 259.27			2 371.82	48 522.15	50 893.97

AR Prefecture

005-240500439-20230712-2023_91-DE
Reçu le 21/07/2023

218400

Désignations	Fourisseurs	Date achat	Montant	Taux	Jours	A. exercice	A. Antérieur	A. Cumulé
Mobilier bureaux	Garnier	01/01/2000	3 723.80	20	360	0.00	3 723.80	3 723.80
Mobilier bureaux	Garnier	01/01/2000	863.45	20	360	0.00	863.45	863.45
Mobilier bureaux	Garnier	31/01/2001	376.85	20	360	0.00	376.85	376.85
Cireuse	Briançon Hotelier	25/11/2003	722.50	20	360	0.00	722.50	722.50
Armoires de rangement	JPG	10/05/2005	422.80	10	360	0.00	422.80	422.80
Mobilier Salle d'Attente	JPG	08/04/2005	173.90	10	360	0.00	173.90	173.90
Mobilier Salle d'Attente	JPG	25/04/2005	1 021.90	10	360	0.00	1 021.90	1 021.90
Mobilier Salle d'Attente	Kéria	28/04/2005	571.45	10	360	0.00	571.45	571.45
Mobilier bureau	Garnier	30/04/2005	2 673.41	20	360	0.00	2 673.41	2 673.41
Réfrigérateur Compact	JPG	25/10/2007	495.00	20	360	0.00	495.00	495.00
3 écrivoires ouvrants	Atelier Ollagnier Thierry	09/11/2007	4 140.00	10	360	0.00	4 140.00	4 140.00
TOTAL			15 185.06			0.00	15 185.06	15 185.06
			706 681.38			28 894.26	275 280.39	304 174.65